



*CHARTRE PARTENARIALE entre la Communauté de Communes du Pays de Tronçais
et l'Office National des Forêts*

Programme 2017-2020

Entre :

La Communauté de Communes du Pays de Tronçais,
Représentée par Mme Corinne COUPAS, agissant en qualité de Présidente comme suite à la
délibération du Conseil Communautaire du 30 janvier 2018 qui l'autorise
Ci-après dénommée « **la Communauté de Communes** »

D'une part

Et

L'Office National des Forêts,
Etablissement public à caractère industriel et commercial immatriculé sous le numéro B 662 043 116,
dont le siège est situé à Paris (12^{ème}) 2 avenue de St Mandé,
Représenté par Bertrand DUGRAIN, directeur de l'agence Berry-Bourbonnais de l'ONF, par délégation
de pouvoir n°2014-02 en date du 5 novembre 2014,
Ci après dénommé « **l'ONF** »

D'autre part

Préambule

Fin 2010, la Communauté de Communes et l'ONF ont signé une Charte Partenariale, annexée au présent programme. Ainsi, ils ont manifesté leur volonté de s'impliquer ensemble dans la réalisation de diverses opérations liées à l'amélioration de l'accueil du public en forêt domaniale de Tronçais pour une durée de 10 ans.

Défini dans la Charte Partenariale signée en 2010, un premier programme d'opérations a été mis en œuvre de 2010 à 2015.

Dans le cadre de cette même Charte, le présent document fixe le cadre global d'un programme d'opérations de 2017 à 2020. Ce programme a été concerté dans le cadre de la démarche « Forêt d'Exception® », en particulier dans le cadre de la construction du « contrat de projet, Tronçais Forêt d'Exception® » et du schéma d'accueil du public de Tronçais.

Le présent programme est donc la deuxième traduction opérationnelle de la Charte Partenariale signée en 2010 entre la Communauté de Communes et l'ONF.

Article 1 – Objet et durée

Le programme vise à améliorer les aménagements relatifs à l'accueil des publics en forêt domaniale de Tronçais. Il se concentre plus particulièrement sur cinq pôles majeurs d'accueil du public que sont la futaie Buffévent (ou Colbert 2), le rond de la Cave, le rond de Thiolais, l'étang de St Bonnet, l'étang de Pirot.

La mise en œuvre du programme est prévue sur la période 2017-2020.

Article 2 – Cadre d'intervention

Ce deuxième programme de valorisation comprend des actions diverses portant :

- D'une part, sur un montant total estimé à 750 000 euros en investissement (en coûts complets et en hors taxe) sur 4 ans, avec une participation financière de la communauté de communes prévue pour 500 000 euros et de l'ONF pour 250 000 euros.
- D'autre part, sur un montant annuel estimé à 30 000 euros en entretien et animation (en coûts complets et en hors taxe) avec une participation financière de la communauté de communes prévue pour 22 500 euros, de l'ONF pour 7 500 euros.

Les articles 3 et 4 ci-après précisent le programme, le calendrier prévisionnel de réalisation, le financement prévisionnel des projets.

Article 3 - Programme des opérations d'investissement 2017-2020 en forêt domaniale de Tronçais

Le programme est défini dans le tableau ci-dessous.

Site	Opération	Année prévisionnelle de réalisation				Financement prévisionnel		Observations
		2017	2018	2019	2020	Communauté de Communes	ONF	
Entrées de Forêt	Marquer les entrées principales en forêt (panneaux d'entrée ; revêtement spécial sur chaussée)	X	X			0 à 10 k€	5 à 10 k€ (panneaux)	Travail mené en concertation avec le conseil départemental, gestionnaire des routes départementales
Rond Gardien (point d'information, en relais à l'office du tourisme)	Mettre en place une signalétique routière jusqu'aux cinq pôles majeurs d'accueil (Futaie Buffévent ou Colbert 2, rond cave, rond thiolais, étang St Bonnet, étang Pirot), soit environ 20 panneaux		X			30 k€	10 k€ (études, conception)	Travail mené en concertation avec le conseil départemental, gestionnaire des routes départementales
			X	X				Travail mené en lien avec l'Office du Tourisme et le Conseil Départemental
Futaie Buffévent (futaie Colbert 2) et futaie Colbert	Actualiser et mutualiser les informations d'accueil sur ce rond (informations sur la forêt, sur le territoire, sur le département) Réaliser un aménagement paysager du rond-point, pour en faire un point fort de mise en valeur de la forêt, du patrimoine, du territoire Aménager l'espace pour proposer une découverte au visiteur de « Tronçais, Chénaie de Prestige »		X	X	X	150 k€	15 k€ conception + 100 k€ mécanat + 10 k€ RB Colbert (bornes, reprise fossés)	Conception ONF. Mise en place sous le pilotage du Conseil Départemental, gestionnaire du rond-point
		X	X	X				
	En lien avec la futaie Buffévent (Colbert 2), mettre en place des informations à la Réserve Biologique Colbert (= futaie Colbert), afin de faire évoluer l'image de cet espace, et d'inviter à se rendre en futaie Buffévent (ou Colbert 2).	X	X					

Sentiers / circuits	<p>En 2017, sous le pilotage du conseil départemental, un diagnostic sera fait des sentiers pédestres existants. Plusieurs actions en découleront telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> . débaliser des sentiers . actualiser des sentiers . créer de nouveaux sentiers, pour relier des points remarquables de la forêt, pour proposer des balades au départ des 5 points majeurs d'accueil . créer des circuits dématérialisés. Ces circuits pourront être pédagogiques (ex. : différents stades de sylviculture), ou divertissants (ex. : chasse au trésor), ou ludiques (ex. : orientation) . éditer un topoguide <p>Faire créer et mettre en place 10 bancs sculptés (= une suite différente à Forest Art, en joignant l'utile à l'agréable)</p>	X	X	X	X	80 k€	Contribution au groupe de travail	Diagnostic piloté par le conseil départemental. Conception via un groupe de travail
Points d'intérêt ponctuels : ronds, arbres remarquables, petits observatoires	Ronds : remplacer plusieurs résineux (Cf. plan paysage)	X	X	X	X	40 k€	15 k€ conception, élaboration du plan gestion arbres remarqu.	Ce projet inclut plusieurs partenaires dont la fédération départementale des chasseurs
	Arbres remarquables : après établissement d'un plan de gestion, mieux protéger et mieux valoriser les arbres remarquables. Etablir de petits observatoires du cerf sur la commune de Vitray			X				
TOTAL		Un étalement des projets de 2017 à 2020			Environ 500 k€ dont financements publics hors communauté de communes (Départ., Région, Etat, Europe)	Environ 250 k€ dont 100 k€ mécénat		

Article 4 - Programme des opérations de fonctionnement 2017-2020 en forêt domaniale de Tronçais

Le programme comprend des actions relatives à l'entretien des équipements. D'une part, la communauté de communes et l'ONF ont déjà signé deux conventions pour l'entretien des ronds et l'entretien du sentier PMR de l'étang de St Bonnet. D'autre part, dans le cadre de la mise en œuvre des projets listés à l'article 3, la communauté de communes et l'ONF signeront des conventions pour l'entretien des équipements à venir, tels que futaie Buffévent, sentiers, futur sentier autour de l'étang de Pirot, observatoires cerfs, entretien de la signalétique.

Le montant annuel estimé en coût de fonctionnement est de 30 000 euros hors taxe en entretien des équipements et en temps de personnel pour le suivi, avec une participation financière de la communauté de communes prévue pour 22 500 euros soit 75 %, de l'ONF pour 7 500 euros soit 25 %.

Article 5 – Responsabilités respectives

Les responsabilités respectives de la Communauté de Communes et de l'ONF sont définies à l'article 3 en matière de financement prévisionnel.

L'ONF peut déléguer son pouvoir de donneur d'ordre à la Communauté de Communes. Les conditions et les modalités d'une telle délégation sont précisées dans la Charte Partenariale signée fin 2010. Une délégation sera formalisée pour chaque projet qui le nécessite.

Article 6 – Litiges

En cas de difficultés ou litiges survenant à l'occasion de l'exécution de la présente convention, l'ONF et la communauté de Communes s'engagent conjointement à adopter un état d'esprit sincère et loyal pour œuvrer en véritables partenaires, à la recherche prioritaire d'une solution amiable.

Ils s'engagent pareillement, en cas de litige sérieux, à chercher à régler celui-ci par voie transactionnelle plutôt que par l'engagement d'une action en justice.

Fait à, le

Pour la Communauté de Communes du Pays de
Tronçais
La Présidente

Corinne COUPAS

Pour l'ONF
Le Directeur d'agence

Bertrand DUGRAIN

Annexe : Charte partenariale entre la Communauté de Communes du Pays de Tronçais et l'Office National des Forêts, signée en 2011